

Table des matières

Arrangement de la Haye : tenue d'une conférence diplomatique pour améliorer l'enregistrement international des dessins et modèles industriels	1
Académie mondiale de l'OMPI L'Académie lance son premier programme de cyber-enseignement	4
Systèmes mondiaux d'enregistrement Mesures provisoires visant à renforcer la protection des marques notoires	5
Coopération pour le développement Première réunion du nouveau comité de l'OMPI en charge des besoins des pays en développement	6
Un séminaire axé sur le lien qui existe entre la propriété intellectuelle et le développement économique	6
Le Japon augmente sensiblement sa contribution au programme de coopération pour le développement de l'OMPI	8
Singapour et l'OMPI signent un nouveau mémorandum d'accord concernant un programme de formation commun	8
Le Guatemala accueille un séminaire régional sur la propriété industrielle	9
Arbitrage et médiation Cinquième atelier sur la médiation	10
Questions mondiales de propriété intellectuelle Les missions d'enquête sur les connaissances traditionnelles se poursuivent dans les pays arabes et les Caraïbes	10
L'OMPI examine les moyens et les méthodes à mettre en oeuvre dans le cadre de programmes de vulgarisation en matière de propriété intellectuelle	12
Nouvelles des offices nationaux L'Office des brevets de l'Estonie fête son quatre-vingtième anniversaire	13
Le Centre d'information sur la propriété industrielle de l'Iran prospère	13
Le jury pour le concours international d'architecture a tenu sa première réunion	14
"Soutenez les artistes et aidez-les à défendre leurs droits": l'OMPI apporte son appui au Festival de la Bâtie	15
Calendrier des réunions	16
Produits	16

Arrangement de la Haye : tenue d'une conférence diplomatique pour améliorer l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Des négociateurs d'États membres de l'OMPI se sont rendus à Genève pour participer à une conférence diplomatique devant déboucher sur l'adoption d'un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international de dessins et modèles industriels.

Dans son discours d'ouverture du 16 juin, M. Idris, directeur général, s'est dit persuadé que "la bonne volonté politique l'emporterait", et qu'il serait possible d'aboutir à un consensus sur un nouvel arrangement multilatéral qui permettra d'améliorer le système actuel d'enregistrement international des dessins et modèles industriels.

L'Arrangement de La Haye, sous sa forme actuelle, est sous-utilisé en dépit du fait qu'il permet aux concepteurs d'obtenir, rapidement et à bon prix, une protection dans plusieurs pays en suivant une procédure unique : il leur permet donc de bénéficier des avantages d'une protection sur des marchés étrangers en un minimum de temps et au meilleur coût possible. Sans ce système, les propriétaires devraient déposer une demande dans chaque pays où ils souhaitent obtenir une protection.



Photo : Mercedes Martinez Dozal

La conférence, qui se poursuivra jusqu'au 6 juillet, vise non seulement à élargir la portée géographique du système de La Haye en introduisant des caractéristiques qui rendront celui-ci plus acceptable pour des pays qui, jusqu'à présent, n'en font pas partie*, mais aussi à introduire de nouvelles caractéristiques souhaitées par les utilisateurs actuels du système. Parmi celles-ci, on peut citer la possibilité d'ajourner de 30 mois la publication du dessin ou modèle, après dépôt de la demande internationale, et la possibilité de déposer des exemplaires du dessin ou modèle plutôt que des photographies ou d'autres productions graphiques (ces caractéristiques présentent un intérêt particulier pour l'industrie textile).

Ces inventions, ajoutées à une augmentation éventuelle du nombre des pays membres, rendront le système de La Haye encore plus pratique et plus économique pour les utilisateurs effectifs ou potentiels. "Il est clair qu'une augmentation du nombre de pays membres rendrait le système encore plus attractif pour les utilisateurs", a indiqué M. Idris. Il a souligné qu'une amélioration du système d'enregistrement des dessins et modèles industriels était importante non seulement pour les grandes compagnies des pays industrialisés mais aussi pour les petites et moyennes entreprises, en particulier dans les pays en développement.

La revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

Administrateur aux publications
OMPI

34, chemin des Colombettes
C.P.18

CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone: 41 22 338 91 11

Télécopieur : 41 22 733 54 28

Adresse électronique :

Wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef

Revue de l'OMPI

(à l'adresse ci-contre)

© 1999 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

L'un des principaux avantages du système d'enregistrement international de l'Arrangement de La Haye réside dans le fait que les utilisateurs peuvent inclure jusqu'à 100 dessins et modèles dans chaque demande d'enregistrement.

En 1998, l'OMPI a enregistré environ 4000 dépôts internationaux, couvrant chacun 11 pays en moyenne, ce qui équivaut à environ 45 000 demandes nationales.

Même si ce chiffre représente une augmentation de 40% par rapport à celui qui a été enregistré en 1988, il demeure faible par rapport:

- au nombre important de dessins et modèles qui sont créés et utilisés dans le monde;
- au nombre d'enregistrements internationaux de marques en vertu du système de Madrid (20 000) et de demandes internationales de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (67 000) – tous deux administrés par l'OMPI – au cours de la même année.

Seuls les 29 États ci-après sont actuellement parties à l'Arrangement de La Haye : Allemagne, Belgique, Bénin, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays-Bas,

République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Suriname, Tunisie et Yougoslavie.

Le prochain numéro (juillet-août) de la revue de l'OMPI rendra compte de l'issue de la conférence.

* En général, ces pays accordent une protection aux dessins et modèles industriels après examen visant à vérifier que ceux-ci remplissent les conditions d'octroi de la protection, telles que le critère de la nouveauté.

Pleins feux sur les dessins et modèles industriels

Un dessin ou modèle industriel est constitué par l'aspect ornemental d'un objet utile, autrement dit par ce qui rend l'article attrayant et séduisant. Il peut s'agir, par exemple, de la forme ou de la surface d'un objet, de sa couleur ou de ses motifs.

Les dessins et modèles industriels concernent un large éventail de produits industriels ou artisanaux, qui vont de l'ameublement et des objets ménagers aux montres et aux motifs textiles en passant par les instruments médicaux et les appareils électriques. Les dessins et modèles doivent attirer l'œil et flatter le sens esthétique de l'acheteur; il encourage donc la vente de l'objet dont il augmente la valeur marchande.

La protection des dessins et modèles industriels présente, entre autres, les avantages suivants :

- elle empêche tout tiers de reproduire ou d'imiter des dessins et modèles, contribuant donc à garantir un rendement satisfaisant;
- elle favorise la loyauté de la concurrence et permet la production de produits plus attrayants sur le plan esthétique et plus diversifiés;
- elle contribue au développement économique du pays concerné en encourageant le développement des activités commerciales et en renforçant les possibilités d'exportation des produits nationaux;
- concevoir et protéger des dessins et modèles industriels pouvant être relativement simple et peu coûteux, cette activité est à la portée des petites et moyennes entreprises ainsi que des artistes et des artisans, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Pour plus de renseignements sur les dessins et modèles industriels et sur l'Arrangement de La Haye, consultez la page Système de La Haye du site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int>).

Académie mondiale de l'OMPI

L'Académie lance son premier programme de cyber-enseignement

L'Académie mondiale de l'OMPI (AMO) a lancé le 1^{er} juin son premier cours d'enseignement à distance sur l'Internet. Cette technique novatrice d'enseignement en ligne rapproche par des moyens virtuels des enseignants spécialistes de la propriété intellectuelle d'étudiants et de toute autre personne intéressée, quelle que soit la région du monde où ils habitent. Reposant sur l'utilisation d'un site Web qui a été conçu spécialement aux fins de l'enseignement et de la formation, ce système permet à toute personne souhaitant obtenir des renseignements sur la propriété intellectuelle de suivre, à son propre rythme et sans avoir à se déplacer, une série de programmes pédagogiques spécialement conçus dans le domaine de la propriété intellectuelle.

"La distance ne devrait plus être un obstacle à l'éducation." M. Idris

Ce cours, intitulé **Introduction à la propriété intellectuelle**, se compose de six parties et couvre le droit d'auteur, les droits connexes, les brevets, les marques, les indications géographiques et les systèmes d'enregistrement international. Dispensé en anglais sous la forme d'un projet pilote du 1^{er} juin au 15 juillet, il rassemble une centaine d'étudiants en ligne, originaires pour la plupart de pays africains anglophones. Il devrait être offert à des étudiants du monde entier en octobre 1999, en français et en espagnol.

Ce cours est le premier d'une série de programmes faisant appel à l'Internet à avoir été conçu par l'AMO dans le cadre de son programme d'enseignement à distance, qui vise à mettre du matériel de formation à la disposition d'un large public dans le monde entier, par la voie électronique. Ce cours, qui est l'un des éléments majeurs des activités de l'Académie, est un exemple concret de l'engagement pris par M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, de faire mieux connaître la propriété intellectuelle, compte tenu notamment du fait que l'économie repose de plus en plus sur les connaissances et que la propriété intellectuelle, d'une importance

stratégique, est un facteur de développement économique, social et culturel.

Ce projet fait largement appel aux techniques de l'information et à l'Internet; capable de toucher un large public, il se distingue par de nouvelles méthodes d'enseignement et des contenus parfaitement adaptés aux besoins des intéressés. Chaque étape du programme d'enseignement a été restructurée et modernisée. Le cours, qui représente une quarantaine d'heures d'étude pouvant être réparties sur une période de six semaines, prévoit des questions d'auto-évaluation et des exercices de contrôle et met à la disposition des étudiants un glossaire offrant des liens avec les 21 traités administrés par l'OMPI et avec d'autres sources d'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi qu'un système permettant aux étudiants de dialoguer avec les enseignants.

L'enseignement est dispensé via le site Web de l'Académie (<http://academy.wipo.int>). Un réseau de moniteurs chargés d'assister les étudiants dans leur travail est en cours de constitution dans les différentes régions du monde. Étudiants et enseignants peuvent dialoguer aussi souvent que



nécessaire pendant la durée du cours. Les échanges ont lieu par courrier électronique après que le moniteur a fixé un jour pour répondre aux questions. Les réponses qui présentent un intérêt général sont communiquées à tous les étudiants. Un certificat est délivré à l'issue de la formation.

L'Académie mondiale de l'OMPI travaille sur ce programme en partenariat avec plusieurs établissements, notamment la *University of South Africa*, l'*Open University* au Royaume-Uni, la *Cornell University* aux États-Unis d'Amérique et d'autres grandes universités de l'Asie, de l'Amérique latine et des pays arabes.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à :

Mme Francisca Toso-Dunant,
chef de la Section de l'enseignement à distance à l'OMPI
34, chemin des Colombettes,
case postale 18, CH-1211
Genève 20 (Suisse)
Tél. : (41 22) 338 94 62
Tlcp. : (41 22) 740 14 17
Mél. : francesca.toso@wipo.int.

Systemes mondiaux d'enregistrement

Mesures provisoires visant à renforcer la protection des marques notoires

Un ensemble de nouvelles mesures visant à accroître l'étendue de la protection des marques notoires a été proposé au Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) de l'OMPI, lors de sa session qui s'est tenue à Genève du 7 au 11 juin 1999.

Ces nouvelles mesures font l'objet d'un projet de résolution qui sera soumis à l'approbation officielle des États membres à la session de septembre des assemblées de l'OMPI, qui auront lieu à Genève. Le texte de la résolution peut être consulté à la page *Salle de presse* (voir l'actualité n° 99/63) du site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int>).

La résolution vise à clarifier, unifier et compléter les règles internationales de protection en vigueur – ainsi que le prévoit la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) – et à en faciliter l'application.

La résolution précise les facteurs à prendre en considération pour déterminer si une marque est notoire dans un État membre. Ainsi, elle prévoit qu'une marque est réputée notoire si elle est notoirement connue d'au moins "un secteur concerné du

public" mais pas nécessairement de l'ensemble du public.

Le projet de résolution prévoit aussi des mesures visant à résoudre les conflits entre les marques notoires et les autres marques, les signes distinctifs d'entreprise ou les noms de domaine. Selon les nouvelles normes, une marque notoire devra être protégée dans un État membre du seul fait qu'elle est notoire, même si elle n'est pas enregistrée, ni utilisée dans le pays en question. Des conditions similaires sont prévues pour la protection des marques notoires contre les signes distinctifs d'entreprise et les noms de domaine en conflit avec elles.

Ce projet de résolution s'inscrit dans la politique que mène l'OMPI pour s'adapter à l'évolution rapide de la propriété industrielle en envisageant de nouvelles procédures visant à accélérer l'élaboration de règles et de principes internationaux communs et harmonisés. Cette approche se veut complémentaire de la méthode traditionnelle, plus lente, d'établissement de règles internationales par le biais de traités. Quoique n'étant pas juridiquement contraignante, la résolution – si elle est adoptée par l'Assemblée de l'Union de Paris et par l'Assemblée générale de l'OMPI – sera dotée d'un important pouvoir de persuasion. Bien entendu, son adoption ne porte en rien préjudice à l'incorporation ultérieure de ces dispositions dans un traité. Le SCT a également examiné la question plus vaste de l'utilisation des marques et des signes sur l'Internet et de ses

éventuelles incidences sur le droit international des marques. Les problèmes liés à l'utilisation des marques sur l'Internet tiennent à la territorialité des droits de propriété intellectuelle ainsi qu'à la portée mondiale et sans frontière de l'Internet où un seul acte peut avoir des effets simultanés dans presque toutes les juridictions du monde. La question de savoir s'il est nécessaire d'améliorer les normes en vigueur ou s'il faut établir de nouvelles règles de droit international privé pour résoudre ce problème fera l'objet de délibérations ultérieures du SCT.

Coopération pour le développement

Première réunion du nouveau comité de l'OMPI en charge des besoins des pays en développement

Un ordre du jour important et chargé attendait les participants de la première session du nouveau Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Genève du 31 mai au 4 juin.

Des représentants de 82 États membres et de 18 organisations intergouvernementales ou internationales ont examiné le large éventail d'activités menées par l'OMPI dans ce domaine ainsi que les projets d'expansion et de mise en valeur de celles-ci.

Le comité a examiné, entre autres, les points suivants :

- activités récentes de l'OMPI visant à aider les pays en développement à s'acquitter des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC avant la date butoir du 1^{er} janvier 2000;
- activités de l'Académie mondiale de l'OMPI, notamment création d'un module d'enseignement de la pro-

priété intellectuelle par la voie électronique, dont le premier cours a fait l'objet d'une démonstration pendant la réunion (voir la page 4);

- création de l'Unité des pays les moins avancés, chargée de s'occuper des problèmes particuliers des PMA dont le nombre est passé de 41 en 1990 à 48 à ce jour;
- travaux de la nouvelle Division de la logistique et de la promotion des innovations; au cours de ses débats, le comité a insisté sur la nécessité de fournir aux pays en développement des exemples concrets du développement d'économies nationales ayant pour fondement des politiques reposant sur l'innovation;
- état d'avancement du projet pilote conçu pour relier l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) au WIPONET (réseau mondial

d'information en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI), qui a pour objet d'établir un lien électronique entre les différentes communautés de la propriété intellectuelle de tous les États membres de l'OMPI (le projet pilote permettra à l'OMPI d'essayer les aspects fonctionnels et techniques du réseau ainsi que d'acquérir des connaissances pratiques et une certaine expérience);

- assistance offerte aux pays en développement dans le domaine du commerce électronique;
- dans le domaine du droit d'auteur, travaux de la nouvelle Division de la gestion collective du droit d'auteur et consultations régionales sur la protection des bases de données et sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion;
- projet de plan d'action pour des programmes de vulgarisation conçus pour aider les gouvernements à promouvoir les questions de propriété intellectuelle et à encourager l'invention et l'innovation.

Les documents en rapport avec les sujets ci-dessus peuvent être consultés sur le site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int>), à la page *Nouveau sur le site*.



Photo: Antoni Neusser

← Des participantes de la première session du nouveau comité

Un séminaire axé sur le lien qui existe entre la propriété intellectuelle et le développement économique

M. Roberto Castelo, vice-directeur général (au centre), préside le séminaire d'un jour sur la propriété intellectuelle et le développement économique, qui s'est tenu dans le cadre du comité permanent



Photo : Annon Neusser

Au cours de la session du comité permanent, une journée a été consacrée à un séminaire sur la propriété intellectuelle et le développement économique. Organisé par l'OMPI, il s'est tenu le 3 juin et a permis de rassembler des experts du Brésil, de l'Inde et de la Jordanie ainsi que de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Parmi les sujets abordés, on peut citer :

- le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement de la compétitivité des entreprises dans les pays en développement;
- l'expérience de l'Inde en ce qui concerne le développement de l'industrie des logiciels et la protection de la propriété intellectuelle;
- la propriété industrielle et l'industrie pharmaceutique : perspectives et défis pour les pays en développement;
- les progrès de la biotechnologie : contribution de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire et à la protection de la santé et de l'environnement;
- la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC et le transfert de techniques vers les pays en développement.

Un colloque important de l'OMPI sur la protection des indications géographiques devrait avoir lieu en septembre

Un colloque de deux jours sur le renforcement de la protection des indications géographiques aux niveaux national et international aura lieu dans la province du Cap (Afrique du Sud), les 1^{er} et 2 septembre prochains.

Organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction de l'enregistrement des brevets, des marques, des dessins et modèles et du droit d'auteur de l'Afrique du Sud, ce colloque comprendra des exposés par des experts de l'Afrique du Sud, de la France et de la Suisse ainsi que par des fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes.

Pour de plus amples renseignements concernant l'inscription, prière de se mettre en rapport avec M. Marcus Hopperger, chef de la Section des indications géographiques et des projets spéciaux de la Division du droit de la propriété industrielle, à l'adresse suivante : OMPI, 34, chemin des Colombettes, case postale 18, 1211 Genève 20 (Suisse); Tél.: (41 22) 338 96 05 ou 81 87, Tlcp.: (41 22) 338 88 30.

Le Japon augmente sensiblement sa contribution au programme de coopération pour le développement de l'OMPI

La décision qu'a prise le Japon de plus que doubler le montant de sa contribution volontaire annuelle au programme de coopération pour le développement de l'OMPI constitue une "marque de générosité, de prévoyance et d'intérêt" de la part du gouvernement de ce pays, a déclaré M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, lorsqu'il a appris la nouvelle. Cette contribution correspond à la période allant d'avril 1999 à mars 2000.

Ce don de 230 350 000 yens japonais (soit environ 2,86 millions de francs suisses) – qui sera géré par l'OMPI sous la forme d'un fonds fiduciaire – constitue un geste témoignant "non seulement de l'engagement que le Japon a pris d'aider les pays en développement à consolider leur infrastructure nationale de propriété intellectuelle mais également de la confiance qu'il accorde à l'OMPI", a poursuivi le directeur général. Le

programme de fonds fiduciaire s'est sensiblement étoffé – tant du point de vue qualitatif que quantitatif – au cours des 12 années qui ont suivi sa création en 1987, date à laquelle le Japon avait offert 320 000 francs suisses pour aider les pays en développement de la région Asie-Pacifique à moderniser et à renforcer leur système de propriété industrielle. Pour la période comprise entre avril 1998 et mars 1999, ce montant a atteint:

- environ un million de francs suisses pour sensibiliser les responsables politiques et les spécialistes aux questions de propriété industrielle au niveau régional et favoriser la modernisation des systèmes nationaux de propriété intellectuelle dans la région (y compris la fourniture de conseils technico-juridiques, d'une aide pratique à l'installation et l'utilisation de matériel et de logiciels informa-

tiques, d'une formation professionnelle, et un programme de bourses à l'intention des personnes menant des activités d'enseignement ou de formation en matière de propriété industrielle dans les pays en développement de la région) et

- 350 000 francs suisses environ pour financer les activités visant à promouvoir le développement économique et culturel dans les pays en développement de la région par la mise en place et l'amélioration d'une infrastructure nationale protégeant le droit d'auteur et les droits connexes.

Grâce à l'augmentation du don pour l'année fiscale japonaise 1999-2000, le programme de fonds fiduciaire va être encore amélioré, en particulier dans les domaines des techniques de l'information et de la sanction des droits de propriété intellectuelle.

Singapour et l'OMPI signent un nouveau mémorandum d'accord concernant un programme de formation commun



Signature du mémorandum d'accord par S.E. l'ambassadeur See Chak Mun et M. Idris

Le 18 juin dernier, S.E. l'ambassadeur See Chak Mun, représentant permanent de Singapour à Genève, et M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, ont signé un nouveau mémorandum d'accord portant sur un programme de formation commun pour les pays en développement de l'Asie et du Pacifique.

Ce mémorandum d'accord actualise et élargit la portée de celui qui avait été signé en février 1997. Parmi les changements, on peut citer :

Le Guatemala accueille un séminaire régional sur la propriété industrielle

Un séminaire, organisé par l'OMPI et l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), a eu lieu à Antigua (Guatemala) à la fin du mois d'avril.

Environ 130 personnes, pour la plupart de jeunes juristes des pays de l'Amérique latine et des États-Unis d'Amérique, y ont participé en vue d'examiner des questions concernant des droits de propriété industrielle. Après un exposé général sur les principaux aspects des traités internationaux de propriété industrielle, les participants ont abordé différents sujets parmi lesquels la protection des marques notoires, la sanction des droits et les mesures à la frontière et la protection juridique contre la concurrence déloyale; ils ont aussi assisté à la présentation du rapport établi dans le cadre du processus de

consultations sur les noms de domaine de l'Internet. Les participants ont échangé des données d'expérience sur la pratique du droit de la propriété industrielle,

notamment sur les questions liées aux marques, et se sont en particulier intéressés au processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet.



Photo: Mercedes Di Pietro Peratta

Scène de la rue animée à Antigua (Guatemala)

- l'adjonction du droit d'auteur et de la propriété industrielle de telle sorte que le programme couvre désormais l'ensemble du domaine de la propriété intellectuelle;
- l'incorporation de questions et de thèmes actuels tels que les aspects du commerce électronique qui touchent à la propriété intellectuelle, les nouvelles questions mondiales et les questions mondiales émergentes, la promotion du transfert des techniques et de l'innovation, la sanction des droits de propriété intellectuelle et les questions de mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC;

- une augmentation du nombre de participants;
- un examen biennal en vue d'évaluer l'efficacité du programme et la nécessité d'améliorer les modalités de coopération.

Le nouveau mémorandum d'accord n'est pas limitatif et prévoit un programme de formation de deux ans, qui aura lieu à Singapour et sera destiné aux formateurs à la propriété intellectuelle des instituts de formation ainsi qu'à des fonctionnaires d'offices de la propriété intellectuelle et des représentants des milieux industriels, commerciaux ou de la recherche.

Arbitrage et médiation

Cinquième atelier sur la médiation

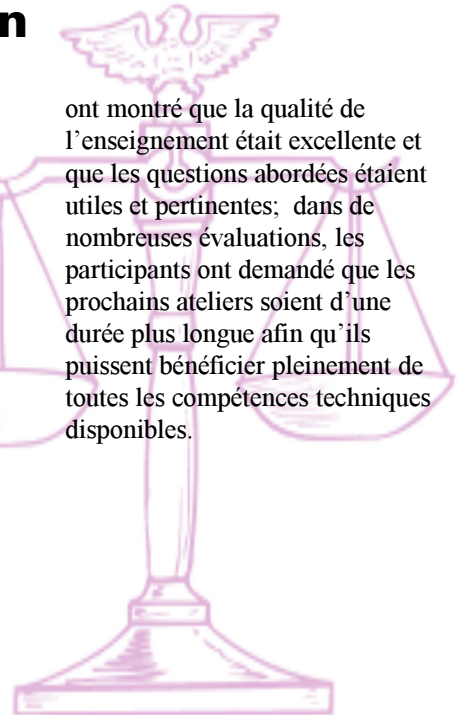
Depuis sa création en 1995, c'est la première fois que l'atelier de l'OMPI sur l'arbitrage et la médiation à l'intention de médiateurs dans le domaine de la propriété intellectuelle s'est tenu ailleurs qu'à Genève. Ce cinquième atelier a eu lieu à New York, durant la semaine du 17 mai; 32 personnes de 13 pays ont participé à ses deux sessions, d'une durée de deux jours chacune.

La formation aux techniques de la médiation a été dispensée par les professeurs Robert Mnookin (professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université Harvard) et Gary Friedman (fondateur et

directeur du Center for Mediation in Law, à Mill Valley (Californie). Les participants ont recouru à deux types d'affaires portant sur des questions de propriété intellectuelle pour mettre en pratique des techniques de médiation telles que le "looping" (pratique consistant à écouter et confirmer l'information entendue), l'éthique dans la médiation, la gestion du processus de médiation et la résolution créative des problèmes. À la fin de l'atelier, chaque participant a pu jouer le rôle d'une partie et du médiateur dans chaque affaire.

Les évaluations écrites remises par les participants à la fin de l'atelier

ont montré que la qualité de l'enseignement était excellente et que les questions abordées étaient utiles et pertinentes; dans de nombreuses évaluations, les participants ont demandé que les prochains ateliers soient d'une durée plus longue afin qu'ils puissent bénéficier pleinement de toutes les compétences techniques disponibles.



Questions mondiales de propriété intellectuelle

Les missions d'enquête sur les connaissances traditionnelles se poursuivent dans les pays arabes et les Caraïbes

Une série de missions d'enquête sur les connaissances, les innovations et cultures traditionnelles des peuples autochtones, des communautés locales et d'autres détenteurs de connaissances et de cultures traditionnelles, commencées en juin 1998, va bientôt s'achever. Ces missions se sont rendues dans des pays arabes (Oman, Qatar, Égypte et Tunisie en février-mars) et dans les Caraïbes (Trinité-et-Tobago, Guyana et Jamaïque en mai-juin).

Les membres de ces deux missions ont eu des entretiens détaillés avec des fonctionnaires nationaux; ils ont aussi visité un grand nombre



Photo: Faith Odibo

Discussions entre les membres des missions de l'OMPI et de nombreuses personnes intéressées par les connaissances, les innovations et les cultures traditionnelles.

d'institutions et pris contact avec de nombreuses personnes qui utilisent des connaissances, des innovations ou des cultures traditionnelles ou se préoccupent de leur conservation. Parmi ces institutions ou personnes, on peut citer :

Dans les pays arabes :

- le Centre de la musique traditionnelle (Ministère de l'information) d'Oman, qui conserve des documents sur plus de 80% des musiques traditionnelles d'Oman;
- la Clinique de médecine traditionnelle de Mascate, qui conserve et utilise des médicaments et des traitements traditionnels omanais;
- le Centre du folklore du Conseil de coopération du Golfe (CCG), à Doha, qui conserve des documents sur les expressions du folklore des États membres du CCG et classe ces expressions, parmi lesquelles figurent la poterie traditionnelle, l'architecture, les costumes et les bijoux, les médicaments traditionnels (notamment pour guérir les maladies maternelles ou infantiles) ainsi que la musique et la danse populaires;
- les Entreprises nationales de mise en valeur de l'art de Mashrabeya (NADIM), qui encouragent de jeunes artistes égyptiens connaissant bien le folklore, les arts traditionnels et l'artisanat égyptiens;
- l'Institut national du patrimoine de la Tunisie, créé en 1993 en vue d'inventorier, de conserver et de promouvoir le patrimoine national dans les domaines de la culture, de l'archéologie et de l'histoire;
- l'Ennejma Ezzahra, centre de la musique arabe et méditerranéenne, qui met par écrit, conserve et promeut la musique tunisienne traditionnelle;

Dans les pays des Caraïbes :

- la communauté de Moruga, dans le sud de Trinité, qui souhaite préserver la langue "Patois" et les médicaments de médecine traditionnelle;
- les membres de la famille des Caribs, descendants de l'un des premiers peuples à avoir habité Trinité-et-Tobago;
- le Centre international Iwokrama pour la conservation et la mise en valeur des forêts humides, qui conserve, gère et soutient la mise en valeur et l'utilisation des ressources de la forêt Iwokrama au Guyana;
- l'Institut de la Jamaïque, qui crée et entretient des musées et des galeries où sont conservés des objets façonnés et des trésors artistiques ainsi que des collections nationales de spécimens de la flore et de la faune;
- les Maroons, descendants d'une communauté d'esclaves africains en Jamaïque;
- l'Office de conservation des ressources nationales de la Jamaïque.

Durant les deux missions, les équipes de l'OMPI ont posé des questions sur la protection des expressions du folklore dans la législation nationale, sur la mise par



Photo : Shaakeel Bhatti

Un artisan de la communauté des Maroons avec un tambour traditionnel ("Gumbay")

écrit et la conservation des expressions du folklore, sur l'utilisation éventuelle de secrets d'affaires pour protéger les connaissances traditionnelles, sur la nécessité de renforcer la formation aux aspects de la propriété intellectuelle qui touchent aux connaissances traditionnelles, sur les questions de droit d'auteur liées à la radiodiffusion des interprétations ou exécutions de la musique et de la danse populaires, sur la commercialisation des expressions du folklore en général et sur l'utilisation éventuelle d'indications géographiques comme forme de protection.



Photo : Wendi Wendland

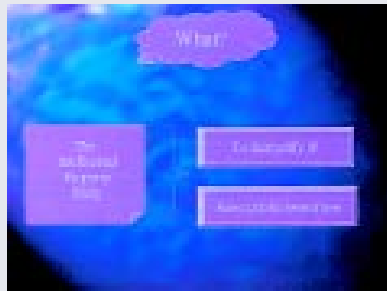
Jeunes artisans égyptiens au travail

L'OMPI examine les moyens et les méthodes à mettre en oeuvre dans le cadre de programmes de vulgarisation en matière de propriété intellectuelle

Dans un souci constant d'aider à élaborer ou promouvoir des programmes de vulgarisation en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement, l'OMPI a, les 20 et 21 mai derniers, invité des experts du monde entier à définir, avec le Secrétariat de l'Organisation, les moyens et les méthodes à mettre en oeuvre pour raconter l'histoire de la propriété intellectuelle au grand public et aux milieux intéressés.

L'objectif principal était de mettre au point un programme de vulgarisation type pouvant servir à démythifier la propriété intellectuelle dans les pays en développement membres de l'OMPI. La "démythification" de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire le fait d'expliquer simplement et directement ce qu'est la propriété intellectuelle sans recourir à aucune espèce de jargon, a été recensée par M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, comme l'une des priorités de l'Organisation et de la communauté de la propriété intellectuelle ainsi que comme l'un des défis auxquels celles-ci doivent faire face. À ces fins, l'OMPI et les offices nationaux de propriété intellectuelle du monde entier doivent mettre en oeuvre des programmes d'information et de vulgarisation qui permettront au grand public de comprendre ce qu'est réellement la propriété intellectuelle et de prendre conscience du fait que sa protection et son utilisation sont dans l'intérêt public.

Les participants de la réunion ont examiné comment la notion de propriété intellectuelle pouvait être expliquée du mieux possible et se



Images : Catherine Jewell

sont posés les questions suivantes : comment le message doit-il être libellé, quelle forme (matériel imprimé ou audiovisuel, etc.) doit-il prendre, à qui doit-il s'adresser, quand et à quelle occasion doit-il être transmis et quelles sont les ressources à mettre en oeuvre?

Ont participé à la réunion, qui s'est tenue au siège de l'OMPI à Genève, de hauts fonctionnaires de la France, du Kenya, du Maroc, du Pérou, de Singapour et de l'Office des brevets européens ainsi que des représentants de la Pharmaceutical Research and Manufacturers of America (PhRMA) et de l'Union internationale des éditeurs (UIE).

Au cours des deux jours de réunion, un consensus s'est dégagé : promouvoir la sensibilisation du grand public à la propriété intellectuelle est une priorité à la fois nationale et internationale. Les participants ont reconnu que c'est uniquement au moyen de vastes campagnes de sensibilisation du public – destinées aussi bien aux ministères qu'aux écoles – que les avantages de la protection de la propriété intellectuelle dans les domaines économique, social et culturel pourront être compris et appréciés.

À cet égard, on se rappellera que tant la Commission consultative des politiques que la Commission consultative du monde de l'entreprise, lorsqu'elles se sont réunies à l'OMPI respectivement en janvier et en avril, ont considéré que l'information et la formation du grand public constituaient une partie importante des travaux de l'OMPI. Ces deux commissions, composées d'éminents responsables politiques, gouvernementaux ou de l'industrie, conseillent le directeur général de l'OMPI quant à l'avenir, aux politiques et aux orientations de l'OMPI.

Nouvelles des offices nationaux

L'Office des brevets de l'Estonie fête son quatre-vingtième anniversaire

Les 20 et 21 mai derniers, deux jours de festivités – avec conférence – ont eu lieu à Tallinn, pour célébrer le quatre-vingtième anniversaire de l'Office des brevets de l'Estonie.

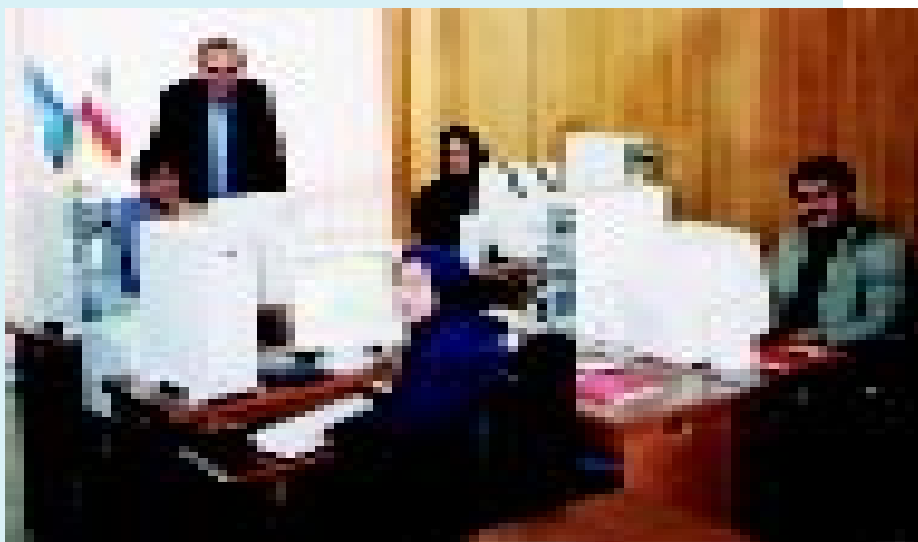
M. Shozo Uemura, vice-directeur général de l'OMPI, figurait parmi les invités étrangers, qui comprenaient des chefs et d'autres hauts fonctionnaires d'un certain nombre d'offices nationaux de la propriété

intellectuelle. M. Uemura et M. Mihkel Pärnoja, ministre des affaires économiques de l'Estonie, ont prononcé le discours d'ouverture de la conférence à laquelle une centaine de personnes ont participé. M. Matti Pääs, directeur général de l'Office des brevets de l'Estonie, a prononcé un discours liminaire dans lequel il a décrit dans les grandes lignes l'histoire et la situation actuelle de la protection de la propriété industrielle du point de

vue juridique dans le pays. Ce discours a été suivi de sept brefs exposés sur l'histoire de l'office des brevets et des activités de celui-ci au cours des sept dernières années.

Le Centre d'information sur la propriété industrielle de l'Iran prospère

Inauguré au mois de décembre de l'année dernière lors d'une visite du directeur général de l'OMPI, le Centre d'information sur la propriété industrielle de l'Iran progresse dans la voie du succès. Logé, avec l'Office de la propriété industrielle, dans le bâtiment de l'Organisation d'enregistrement des actes et des propriétés, ce centre s'est, en avril, connecté à l'Internet dans le cadre du projet de l'OMPI de modernisation de l'Office national de la propriété industrielle. Ce projet comprend des travaux d'informatisation qui devraient permettre ultérieurement de relier l'Office de la propriété industrielle et le centre au WIPONET (réseau mondial d'information de l'OMPI, qui fournira des services de réseau et permettra d'échanger rapidement des données et d'effectuer des dépôts par la voie électronique auprès des offices de propriété intellectuelle du monde entier).



Grâce à son vaste équipement informatique, le centre d'information fournit un appui dans le domaine électronique à M. Abdollah Sultani, chef de l'Office d'enregistrement des compagnies de la propriété industrielle (à droite), à deux membres du personnel du centre (au milieu) ainsi qu'à un expert en logiciels et un fonctionnaire de l'OMPI (à gauche).

Le jury pour le concours international d'architecture a tenu sa première réunion

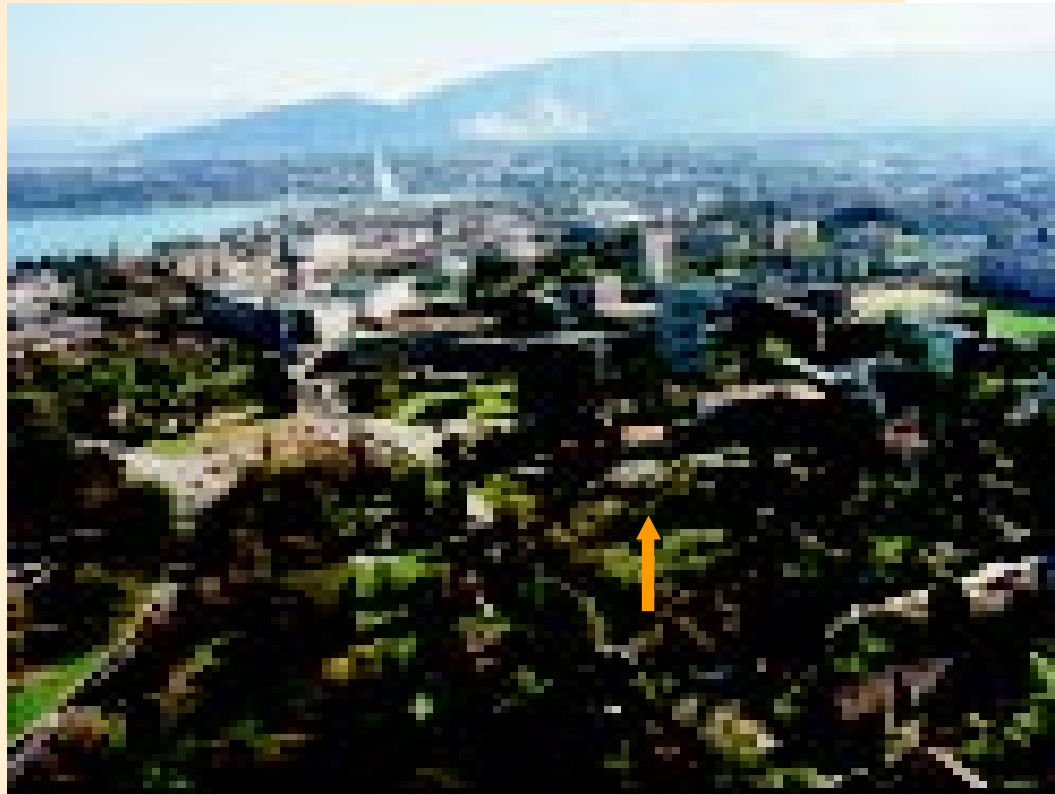
Le jury multinational de 18 personnes nommé par M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, en vue de sélectionner le ou les gagnants du concours international d'architecture portant sur l'extension du siège de l'organisation, à Genève, a tenu sa première réunion le 7 juin.

Les membres du jury sont chargés de veiller à ce que la procédure de sélection se déroule de manière objective et transparente, conformément aux règles prédéfinies, et de sélectionner les lauréats.

Durant la procédure initiale d'inscription, qui a commencé en novembre 1998, quelque 800 cabinets d'architecte de 62 pays ont manifesté par écrit leur intérêt pour le concours. Le jury devrait annoncer les résultats du concours en février 2000.

Le rôle de plus en plus important et complexe des questions de propriété intellectuelle et le développement des activités de l'OMPI ont rendu indispensable la construction de locaux supplémentaires.

Le jury comprend un certain nombre d'éminents architectes du monde entier (Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Maroc, République tchèque, Singapour, Suisse, Venezuela), des hauts fonctionnaires nationaux et des experts juridiques; il est appuyé par une équipe d'experts techniques. Pour obtenir la liste complète des membres du jury, se reporter à la page *Salle de presse* (communiqué de presse n° PR/99/175) du site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int>).



L'emplacement des nouveaux locaux (signalé par une flèche), en face du bâtiment principal de l'OMPI, bien connu à Genève.

(Photo : Christian Poite)

Le concours a été lancé début novembre. Il porte sur trois éléments indépendants :

- la création d'un bâtiment à usage de bureaux offrant 500 places de travail, plusieurs salles de réunion, un garage

souterrain pour 300 véhicules, une cafétéria de 300 places et un élément de liaison avec le bâtiment principal;

- la création d'une salle de conférence comportant 600 places équipée d'installations modernes, qui se situera à proximité immédiate des locaux de conférence actuels;
- la création d'un parking supplémentaire dans le bâtiment principal de l'OMPI.

Les travaux devraient commencer en mai 2000.

“Soutenez les artistes et aidez-les à défendre leurs droits”

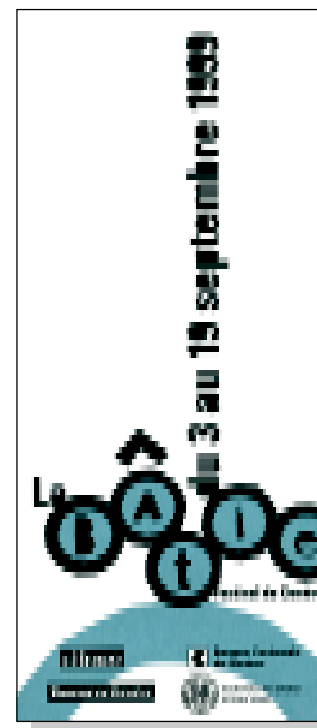
L'OMPI apporte son appui au Festival de la Bâtie

Un important festival local d'art et de culture – le Festival de la Bâtie – reçoit cette année le soutien de l'OMPI. M. Kamil Idris, directeur général, a dit qu'il espérait que ce partenariat montrerait la volonté de l'organisation de promouvoir et d'encourager l'art contemporain – ainsi que ses artistes et ses interprètes ou exécutants – tout comme l'importance que l'Organisation attache au renforcement des liens avec la population locale.

Depuis 20 ans, le public, qui vient de toute la Suisse et de la France voisine, a assisté au spectacle d'artistes du monde entier, dont les prestations touchent au domaine du théâtre, du rock, du jazz, de la musique électronique, de la danse contemporaine, de la littérature et des arts visuels. L'année dernière, le festival a attiré plus de 65 000 personnes. La collaboration de l'OMPI au festival de cette année, qui se tiendra du 3 au 19 septembre, est un moyen pour l'Organisation d'atteindre le grand public et de faire passer un message fondamental : le respect des créations des artistes est ce qui permet à l'ensemble du public d'avoir accès à une musique, à un art, à des films et à une littérature de meilleure qualité; la vie de chacun s'en trouve ainsi enrichie. Cette idée est illustrée par le slogan que l'OMPI a associé à son partenariat avec le Festival de la Bâtie : *Soutenez les artistes et aidez-les à défendre leurs droits.*

L'OMPI organisera, dans le cadre du programme du festival, une ou deux tribunes en vue de sensibiliser

le grand public à des questions liées aux droits d'auteur et aux nombreux défis qui ont surgi dans ce domaine. L'une des questions les plus importantes est celle de la protection du droit d'auteur à l'ère du numérique : comment, par exemple, protéger des œuvres qui sont diffusées via l'Internet? Les



Die Regierung : l'un des groupes qui se produira au festival cette année

“traités Internet” de l'OMPI (le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes) établissent des normes internationales visant à interdire l'accès aux œuvres de

l'esprit et l'utilisation de ces œuvres, sans autorisation, sur l'Internet ou sur d'autres réseaux numériques. Sensibiliser le public à ces questions est primordial pour pouvoir trouver et mettre en place des solutions durables.

Calendrier des réunions

2 et 3 août (Genève)

Table ronde sur la propriété intellectuelle et les peuples autochtones.

Cette table ronde vise à faciliter un échange de vues entre les responsables politiques et les peuples autochtones en ce qui concerne une application plus efficace du système de propriété intellectuelle et d'éventuelles améliorations de celui-ci pour protéger les connaissances traditionnelles.

Invitations : États membres de l'OMPI; organisations gouvernementales et non gouvernementales, internationales et nationales intéressées; représentants de groupes autochtones et de communautés locales, ainsi que toutes personnes intéressées.

6 – 17 septembre (Genève)

Comité permanent du droit des brevets (troisième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa deuxième session en ce qui concerne le projet de traité sur le droit des brevets et d'autres questions.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

13 septembre (Genève)

Commission consultative du monde de l'entreprise (deuxième session)

La Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE) tiendra sa deuxième session afin de poursuivre le débat qu'elle a engagé à sa première réunion les 4 et 5 février 1999. Elle examinera en particulier les implications du commerce électronique pour la propriété intellectuelle en vue de la Conférence sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle qui doit s'ouvrir le 14 septembre.

Invitations : membres de la CCE qui est composée de représentants éminents de différents secteurs d'activité commerciale.

14 – 16 septembre (CICG Genève)

Conférence sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle

La conférence, qui examinera l'incidence du commerce électronique sur la propriété intellectuelle, comprendra des séances plénières portant sur l'évolution d'ensemble du commerce électronique et ses implications pour la propriété intellectuelle ainsi que des ateliers portant sur divers aspects du programme de tra-

vail de l'OMPI en rapport avec le commerce électronique, tels les noms de domaine de l'Internet, les brevets, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), les travaux relatifs à un protocole du WPPT pour les œuvres audiovisuelles, l'utilisation des marques sur l'Internet et le recours aux outils du commerce électronique pour la fourniture de services en matière de propriété intellectuelle. Les participants examineront par ailleurs les disparités dans le degré de sensibilisation et, par conséquent, dans la participation au commerce électronique.

Invitations : États membres de l'OMPI, autres États membres de l'Organisation des Nations Unies, organisations internationales ou régionales, organisations non gouvernementales et toutes personnes intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

20 – 29 septembre (Genève)

Assemblées des États membres de l'OMPI (trente-quatrième série de réunions)

Toutes les assemblées des États membres de l'OMPI se réuniront en sessions ordinaires.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

8 – 10 novembre (Genève)

Groupe de travail sur la biotechnologie

Ce groupe a pour tâche de dresser l'inventaire des questions actuelles sur la biotechnologie qui se rapportent à la propriété intellectuelle, ledit inventaire devant servir de document de base à l'OMPI en vue de l'échange d'informations et de l'étude de ces questions.

Invitations : experts venant de différents secteurs ou appartenant à différents groupes d'intérêts dans le domaine de la biotechnologie.

16 – 20 novembre (Genève)

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (troisième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa deuxième session (4 – 11 mai 1999).

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI, ou de l'Union de Berne, et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

Publications

Classifications de Nice, Vienne, Locarno sur CD-ROM (français, anglais) (Locarno 7^e Ed.) NIVILO:CLASS, 60 CHF

Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) (arabe, chinois, russe) No. 226(A, C, R), 10 CHF

Traité de l'OMPI sur les interprétations/exécutions/phonogrammes (WPPT) (arabe, chinois, russe) No. 227(A, C, R), 10 CHF

Les Dessins et Modèles Industriels et l'Arrangement de La Haye: Introduction (anglais, français) No. 429(E, F), gratuit.

Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section des produits d'information:

**OMPI, 34, chemin des Colombettes, C.P. 18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Tél. : 41 22 338 91 11 - Tlcp. : 41 22 740 18 12
Mél. : publications.mail@wipo.int**

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, E pour l'anglais, F pour le français, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface. Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 70, Suisse.